



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
15 JUIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-073	Technique Autorisation de signature - Convention fonds de concours avec le Conseil Départemental 13 - Remise en état des chaussées et trottoirs de la rue Pelletan
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2013-082 en date du 26 juin 2013, le conseil municipal l'a autorisé à solliciter le président du Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin qu'il soit procédé au déclassement partiel des voies départementales ancienne RD66 dite Rue Pelletan (PR 0 + 000 au PR 0 + 180) au profit de la commune et qu'il soit versé à ce titre un fonds de concours de remise en état de la chaussée et des trottoirs par le Conseil Départemental.

Copie en préfecture le 24/06/2016
Recu en préfecture le 24/06/2016
Affiché le
ID : 013-211300504-20160615-DE2016_073-DE

A cet effet, il convient aujourd'hui d'adopter une convention de fonds de concours avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Cette convention prévoit le versement d'un fonds de 34 000€ TTC au profit de la commune, correspondant au montant des travaux de remise en état supportés directement par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de la convention de fonds de concours avec le Conseil Départemental 13 et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE les termes de la convention de fonds de concours avec le Conseil Départemental 13 portant sur la RD66 dite Rue Pelletan

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec le Conseil Départemental 13 portant sur la RD66 dite Rue Pelletan

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,



Bernard RAMOND